

### SEANCE DU 4 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le quatre avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-cinq mars deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes de La Chapelle d'Angillon, sous la présidence de Monsieur Mardesson.

### Délibération n° 2016-04-13

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

#### Conseillers titulaires :

Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Martine MALLET, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Fabienne CHOLLET et, Sylvie GIBOINT.

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD, Charles GAMBS, Xavier TABOURNEL, Hugues DUBOIN, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Béraud DE VOGÛE et Lucien RAFFESTIN.

#### Conseillers suppléants : 0

**Conseillers titulaires absents : 7** - Mesdames Annette BUREAU, Claudine RUZE et Messieurs Alain TASSEZ, Jean-Pierre ENGUERRAND, David DALLOIS, Daniel GAUTIER et Hervé DE POMYERS

**Pouvoirs : 4** – Madame Annette BUREAU donne pouvoir à Madame Laurence RENIER, Madame Claudine RUZE donne pouvoir à Monsieur Xavier TABOURNEL, Monsieur Alain TASSEZ donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude TURPIN et Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER

**Objet : ENVIRONNEMENT : Budget Ordures Ménagères : Délibération visant à autoriser le Président à signer la convention avec la Communauté de Communes des Villages de la Forêt pour donner l'accès aux habitants de la CDC Sauldre et Sologne à la déchèterie intercommunale des Villages de la Forêt**

Vu les statuts de la CDC ;

Vu la délibération 2015-03-13 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne ;

Il s'agit de la convention annuelle, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, qui permet aux habitants des communes de la Chapelle d'Angillon, Méry-ès-Bois et Presly, de se rendre à la déchèterie située à Neuvy sur Barangeon.

En conséquence, la Communauté de Communes des Villages de la Forêt (CCVF) facture chaque année à la Communauté de Communes Sauldre et Sologne le montant de participation calculé en fonction du nombre d'habitants.

A la fin de chaque année, la CCVF établit un décompte définitif comprenant l'état des dépenses réelles ainsi que le solde à payer ou à rembourser en fonction des acomptes versés.

Le Président propose d'être autorisé à signer ladite convention et tout acte y afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup> : D'AUTORISER** le Président à signer avec la Communauté de Communes des Villages de la Forêt la convention pour l'année 2016 fixant les modalités techniques et financières d'accès à cette déchèterie ;

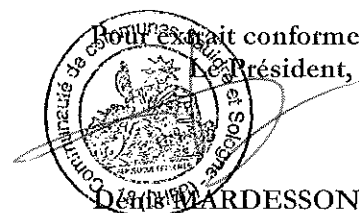
**Article 2 : D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le : 06.04.2016

Et

Publication ou Notification du : 06.04.2016



Bonne foi conforme  
Le Président,  
Denis MARDESSON